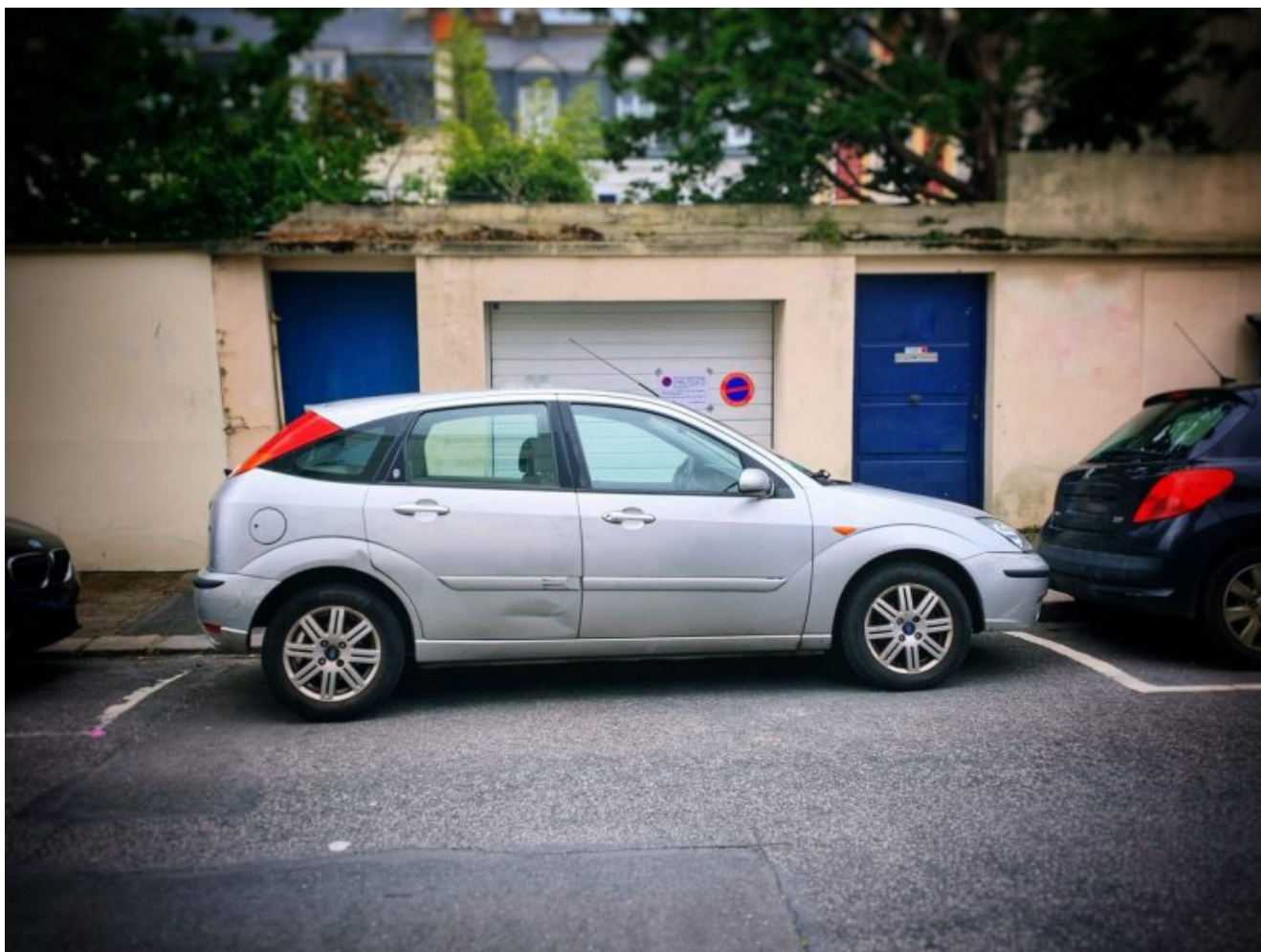


450 euros d'amende si vous lavez votre voiture à domicile !

écrit par Maxime | 13 avril 2024





Screenshot

Curieux comment ceux qui se disent les descendants de la génération « il est interdit d'interdire » interdisent tout ce qui arrange le citoyen français.

Je viens d'apprendre qu'il était interdit de laver chez soi sa voiture, sous peine d'une amende de 450 euros ! Rien que ça !

Le prétexte écologique semble avancé : interdit de faire dévaler dans les égouts l'eau de lavage de la voiture. Et celle des stations de lavage, elle disparaît par l'opération du Saint-Esprit peut-être ?

A l'heure où, de toute façon, la rue et donc les égouts regorgent d'immondices, à cause de l'incivilité d'une grande partie de la population qui ne se soucie pas plus de la propreté des trottoirs et espaces publics que de tout ce qui faisait le bien-être à la française, je vois mal comment ce dévalement d'eau savonneuse pourrait être une nuisance. Au

contraire, cela nettoie les trottoirs.

J'avais coutume de laver ma voiture chez moi, d'abord en commençant par un rinçage à l'eau grâce à mon tuyau d'arrosage extérieur, puis la savonner avec du savon noir mélangé à de l'eau, un petit rinçage à l'eau claire et en 5 minutes l'affaire était réglée.

Pas de station de lavage à rémunérer pour un service que je peux aisément assurer moi-même, pas besoin de se déplacer non plus dans une station (et donc de salir potentiellement son véhicule lors du déplacement).

On ne peut décidément plus rien faire dans ce pays sans avoir à payer des mille et des cents, en plus de l'opprobre (pardon, l'eau propre dit comme on dit au gouvernement) de passer pour un délinquant !

J'imagine quand même qu'un lavage un dimanche, quand la police municipale roupille, quand la police nationale court après les vrais délinquants, doit quand même pouvoir se faire en toute impunité, encore qu'un voisin malveillant est susceptible de prendre une photo avec son portable et de filer au commissariat dès le lundi matin pour dénoncer.

Laver sa voiture chez soi, c'est interdit

Par [Rémy Josseaume](#)

Publié le 10/04/2024 à 17:32



DROIT DE L'USAGER – *Tout automobiliste qui lave sa voiture à son domicile est passible d'une amende de 450 euros.*

L'arrivée des beaux jours est souvent une période propice aux lavages de son véhicule. Variant entre 6 et 25 euros, le prix des lavages automatiques rebute parfois certains usagers de la route qui préfèrent alors le faire eux-mêmes à domicile.

Bien que la pratique soit courante et tolérée, il est pourtant interdit de laver sa voiture chez soi, que ce soit devant son portail, dans la rue ou à l'intérieur de son jardin. (...)

<https://www.lefigaro.fr/automobile/laver-sa-voiture-chez-soi-c-est-interdit-20240410>

Enfin, je ne peux m'empêcher de penser que le but est aussi d'éviter, dans un puritanisme très oriental, que les citoyens soient trop dénudés dans la rue.

Le lavage de la voiture est en effet devenu une sorte de phantasme iconique, avec le mythe du « canon » nettoyant dans la plus petite tenue son véhicule garé devant la maison un dimanche matin d'été...